

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2024\_2 - OBJET : Contrat de maintenance avec ARG Solutions

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**RAPPELLE** la décision du Maire 2019\_139 par laquelle un contrat de maintenance a été établi suite à la numérisation des actes d'état civil depuis l'année 1924, il y a lieu de renouveler ce contrat de maintenance.

**DECIDE** de passer un contrat de maintenance avec ARG Solutions – 120 rue Jean Dausset – Agroparc – Technicité n°8 - 84140 AVIGNON, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un coût annuel hors taxes de 546,36 € soit 655,64 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 8 janvier 2024.

Le Maire,

Olivier GUIROUX

